

DECISION N° 916/B/155488 /D/MINEDUB/SG/DRH/SDDRH/SGP

Portant mise à disposition d'une Directrice d'Ecole à la Délégation Régionale de l'Education de Base de l'Ouest, pour affectation dans une structure nécessiteuse (raisons d'insécurité).

LE MINISTRE DE L'EDUCATION DE BASE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n° 98/004 du 18 avril 1998 portant orientation de l'Education au Cameroun ;

Vu le Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 2011/409 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 2012/268 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Education de Base ;

Vu le Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu la demande de l'intéressée en date du 28 octobre 2020;

Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er} : Madame NGUAMETA Rosalie, épouse MOTEA, institutrice de l'Enseignement Général (IEG), Matricule 643 027 – K, précédemment Directrice de l'Ecole Primaire Publique de Daber (Arrondissement de Tibati/Département du Djerem/Région de l'Adamaoua) est, à compter de la date de signature de la présente Décision et **sur sa demande**, mise à la disposition de la Délégation Régionale de l'Education de Base de l'Ouest, pour affectation dans une Ecole Primaire Publique nécessiteuse du Département des Hauts-Plateaux (Arrondissement de Bangou).

Article 2 : L'intéressée est invitée à rejoindre son nouveau poste de travail (la Délégation Régionale de l'Education de Base de l'Ouest) dès publication de la présente Décision.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Copies :

-SG/SDACL

-DRH/SDDRH/SIGIPES/SGP

-DEMP

-DREB/ADAMAOUA/DDEB-DJEREM

-DREB/OUEST/DDEB/HAUTS-PLATEAUX

-INTERESSEE

-CHRONO/ARCHIVES.

Yaoundé, le 31 DEC 2020



Pr. Laurent Serge ETOUNDI NGAO